



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Sont réunis :

- **Le président de séance :** Anne Brochette
- **Les membres du conseil municipal :** Sylvain DAFFLON, Monique BICA, Vivien SAUMAIZE, Michel REY, Peggy ORY, Marine CLEF, Elodie MARECHAL, Pierre-Yves BERTHAULT,
- **Secrétaire de séance :**

Sont absent(s) : Sylvie MAILLARD, Olivier VOITURET

Pouvoir(s) : Olivier VOITURET remis à Pierre-Yves BERTHAULT, Sylvie MAILLARD remis à Monique BICA

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2026-17 ► Election du maire

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour Anne BROCHETTE

Le conseil municipal,

-ELIT Madame Anne BROCHETTE, maire de la commune de VERGISSON ;

-INSTALLE Madame Anne BROCHETTE en qualité de maire de la commune de VERGISSON ;

-AUTORISE Madame Anne BROCHETTE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-18 ► Détermination du nombre d'adjoint(e)s à la maire

L'effectif légal du conseil municipal de Vergisson étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3. Le conseil municipal DECIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoint(e)s à la maire et AUTORISE Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE



N° 2026-19 ► Election des adjoints

A l'issue du premier tour de scrutin :

-11 suffrages exprimés pour la liste de REY Michel.

Le conseil municipal

-ELIT la liste de REY Michel ;

-INSTALLE Monsieur REY Michel en qualité de 1er adjoint, Madame BICA Monique en qualité de 2e adjointe, Monsieur DAFFLON Sylvain en qualité de 3e adjoint.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-20 ► Fixation des indemnités de fonction des élus

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Le conseil municipal décide de fixé au taux suivants :

- 1er adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Dit que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ; Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ; Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-21 ► Délégations consenties au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide se confier à Madame le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ne dépassant pas 10 000 euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (ceci permettant la rapidité et souplesse administrative pour la famille endeuillée),

-De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,

-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

-De défendre la commune dans les actions intentées contre elle en permettant au maire de déposer plainte, ceci afin d'accélérer les première démarches.

-De procéder à des recrutements de personnel contractuel nécessaire au remplacement du personnel titulaire momentanément absent.

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE



N° 2026-22 ► Nomination des délégués aux syndicats intercommunaux

Sur proposition des conseillers municipaux, il est décidé de nommer les délégués suivants aux syndicats intercommunaux suivants :

Syndicats	Délégués titulaires	Délégués suppléants
MBA	- le Maire	/
SIVOS DAVAYE VERGISSON	- VOITURET Olivier - MARECHAL Elodie - DAFFLON Sylvain	/
SIGALE	- MARECHAL Elodie - VOITURET Olivier	- BROCHETTE Anne - DAFFLON Sylvain
HAMEAU DE L'EAU VIVE	- BERTHAULT Pierre-Yves - BERLAND Peggy	- SAUMAIZE Vivien
SECURITE DEFENSE	- REY Michel	/
COMITE TERRITORIAL DU MACONNAIS BEAUJOLAIS (SYDESL)	- REY Michel - SAUMAIZE Vivien	- DAFFLON Sylvain
Grand Site Solutré-Pouilly et Vergisson	- BROCHETTE Anne	- MAILLARD Sylvie
CNAS	- BROCHETTE Anne	/

APPROUVEE à 11 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-23 ► Nomination des délégués aux commissions communales

Sur proposition des conseillers municipaux, il est décidé de nommer les délégués suivants aux commissions communales suivantes :

Commissions	Responsable	Délégués titulaires	Délégués suppléants
VOIRIE MATERIEL- GESTION DES EMPLOYES TECHNIQUES – BOIS	- REY Michel	- SAUMAIZE Vivien - BERTHAULT P-Y - CLEF Marine - DAFFLON Sylvain	/
BATIMENTS COMMUNAUX ET LOCATIFS	- BICA Monique	- VOITURET Olivier - MAILLARD Sylvie - MARECHAL Elodie - BERLAND Peggy - DAFFLON Sylvain	/
BAUX COMMUNAUX VITICOLES	- BROCHETTE Anne	- DAFFLON Sylvain - BICA Monique - REY Michel - BERTHAULT P-Y - CLEF Marine - SAUMAIZE Vivien - BERLAND Peggy - VOITURET Olivier	/
CIMETIERE	- BICA Monique	- CLEF Marine - MAILLARD Sylvie	/



		- REY Michel	
URBANISME	- BROCHETTE Anne	- SAUMAIZE Vivien - DAFFLON Sylvain - BERTHAULT P-Y - CLEF Marine	/
GESTION SALLE DES FETES ET REUNIONS	- MAILLARD Sylvie - BERLAND Peggy	Du _____ au _____	/
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (marchés publics)	Maire	- DAFFLON Sylvain - REY Michel - BICA Monique	- BERLAND Peggy - CLEF Marine - BERTHAULT P-Y
COMMUNICATION	- BERTHAULT P-Y	- MARECHAL Elodie - VOITURET Olivier -	- - -
AMENAGEMENT EX LAGUNE	- SAUMAIZE Vivien	- MARECHAL Elodie - DAFFLON Sylvain - CLEF Marine	

APPROUVEE à 11 voix
REJETEE
AJOURNEE

N° 2026-24 ► Marché 2025TRAVSDF / Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : avenant 1 – lot 9

Un marché public de travaux – lot 9 – Electricité, a été conclu le 30/06/2025 avec l'entreprise ARELEC – 119 grande rue - 01380 SAINT ANDRE DE BAGE pour un montant initial HT de 26 587.22 euros et pour une durée de 11 mois,

En cours d'exécution, des modifications s'avèrent nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Le conseil municipal décide de conclure l'avenant 1 – lot 9 qui a une incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial marché HT : 26 587.22

Montant avenant 1 HT : 773.22

Montant modifié marché HT (avenant 1) : 27 360.44

TVA 20 % : 5 472.09

Montant modifié marché TTC : 32 832.52

APPROUVEE à 11 voix
REJETEE
AJOURNEE

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 21 avril 2026

Le Maire,

Anne BROCHETTE



Le secrétaire de séance,

Peggy ORY